

**Communauté de Communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2021

Les textes intégraux des actes sont consultables à l'accueil de la Communauté de Communes aux heures habituelles d'ouverture.

Membres en exercice : 57	Présents : 43	Votants : 53
--------------------------	---------------	--------------

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, salle Emeraude à LOCOAL-MENDON.

Étaient présents : Annie AUDIC, Marine BARDOU (suppléante de François LE COTILLEC), Julien BASTIDE, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Hervé CAGNARD, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA POIREY, Olivier COJAN, Valérie DIARD-MARTIN, Alain DONY, Stéphanie DOYEN, Marie DUBOIS, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Nathalie GUEMY, Marie-Pierre HELOU, Guy HERCEND, Lionel HERVE, Diane HINGRAY, Christelle JAFFRE-DANET, Claude JARNO, Chantal LE BIHAN-LE PLOUFF, Pascal LE JEAN, Marie-Françoise LE JOSSEC, Lénéaïck LE PORT-HELLEC, Michel LE RAY, Philippe LE RAY, Benoit LE ROL, Jean-Luc LE TALLEC, Sophie LEMOULINIER, Chantal MAHIEUX, Claire MASSON, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, François POMMOIS, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, François SERMIER, Franck VALLEIN.

Absents ayant donné pouvoir : Sandrine CADORET à Odile ROSNARHO, Dominique DE WIT à Bruno GOASMAT, Amélie FUSIL-de ROBIANO à Chantal MAHIEUX, Pierrick KERGOSENIEN à Claire MASSON, Pascal LE CALVE à Katia BONNEC, Ronan LE DELEZIR à Annie AUDIC, Philippe LE FUR à Jean-Luc CHIFFOLEAU, Fabien LE PALLEC à Diane HINGRAY, Patrick LE ROUX à Sophie LEMOULINIER, Olivier LEPICK à Pascal LE JEAN.

Absents excusés : Gildas GOUARIN, Jean-Michel LASSALLE, Katia SCULO, Bertrand VERGNE.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Décision N°	Titre	Objet	Vote
2021DC099	Installation d'un Conseiller communautaire	DECIDE : - d'installer dans ses fonctions M. Lionel HERVE, comme nouveau Conseiller communautaire de la Commune de Locolal-Mendon ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	Délibération adoptée à l'unanimité
2021DC100	Désignation du Secrétaire de séance	Nommer M. Lionel HERVE, Secrétaire de séance.	Délibération adoptée à l'unanimité
2021DC101	Adoption du procès-verbal de la séance précédente	Approuver le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2021.	Délibération adoptée à l'unanimité
2021DC102	Constitution du Comité Installation Entreprise (CIE)	DECIDE de : - constituer un comité consultatif dénommé « Comité Installation Entreprise (CIE) », chargé d'émettre un avis sur l'attribution d'un terrain communautaire dédié à l'accueil d'une activité économique ; - décider que ce « Comité Installation Entreprise » sera constitué du Vice-Président en charge du commerce et des parcs	Délibération adoptée à l'unanimité

		<p>d'activités et du Maire de la Commune concernée ou de son représentant ainsi que d'un technicien du service développement économique de la Communauté de communes ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - décider que le « Comité Installation Entreprise » sera réuni à la demande en fonction des projets portés et des lots disponibles ; - autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	
2021DC103	<p>Désignation d'un représentant pour siéger au sein du collège des « Collectivités publiques » et du Conseil d'Administration de l'Association Initiative Pays d'Auray</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de désigner Monsieur Dominique RIGUIDEL, Vice-président délégué au développement économique, aux finances, à la mutualisation et à l'évaluation des politiques communautaires, en tant que représentant de la Communauté de communes en qualité de membre au sein du collège des « Collectivités publiques » et du Conseil d'administration de l'Association Initiative Pays d'Auray ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>
2021DC104	<p>Multi-Accueil « Ty Héol » à Saint-Philibert : choix du concessionnaire et autorisation du Président à signer le contrat de concession de service public relatif à la gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant d'une capacité de 20 places « Ty Héol » sis à Saint-Philibert</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver le choix de la société CRECHE ATTITUDE pour assurer, en tant que concessionnaire, la gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant d'une capacité de 20 places « Ty Héol » sis à Saint-Philibert, dont l'exploitation débutera à compter de la date indiquée dans le courrier de notification (fixée à titre prévisionnel au 1er janvier 2022) après sa transmission au contrôle de légalité et pour une durée de 5 ans ; - d'approuver le contrat de concession du service public relatif à la gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant d'une capacité de 20 places « Ty Héol » sis à Saint-Philibert à conclure avec la société CRECHE ATTITUDE, et ses annexes, notamment l'annexe 4 « tableau de bord des engagements contractuels et compte d'exploitation prévisionnel » fixant la compensation globale à 108 606,89 € par an ; - d'accepter le montant de la redevance d'occupation du domaine public prévue dans le contrat de concession de service public (redevance d'occupation domaniale) fixé à 1 000 € par an ; - d'autoriser M. le Président ou son représentant, M. le 1er Vice-Président, à signer le contrat de concession de service public relatif à la gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant d'une capacité de 20 places « Ty Héol » sis à Saint-Philibert, et ses annexes, 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>

		ainsi que toutes les pièces et actes y afférents, et à procéder à toutes formalités aux fins de son enregistrement et de sa notification.	
2021DC105	<p>Multi-Accueil « Les Coccinelles » à Sainte-Anne d'Auray : choix du concessionnaire et autorisation du Président à signer</p> <p>le contrat de concession de service public relatif à la gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant d'une capacité de 30 places « les Coccinelles » sis à Sainte-Anne d'Auray</p>	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver le choix de la société CRECHE ATTITUDE pour assurer, en tant que concessionnaire, la gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant d'une capacité de 30 places « Les Coccinelles » sis à Sainte-Anne d'Auray, dont l'exploitation débutera à compter de la date indiquée dans le courrier de notification (fixée à titre prévisionnel au 1er janvier 2022) après sa transmission au contrôle de légalité et pour une durée de 5 ans ; - d'approuver le contrat de concession du service public relatif à la gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant d'une capacité de 30 places « Les Coccinelles » sis à Sainte-Anne d'Auray à conclure avec la société CRECHE ATTITUDE, et ses annexes, notamment l'annexe 4 « tableau de bord des engagements contractuels et compte d'exploitation prévisionnel » fixant la compensation globale à 124 633 € par an ; - d'accepter le montant de la redevance d'occupation du domaine public prévue dans le contrat de concession de service public (redevance d'occupation domaniale) fixé à 1 000 € par an ; - d'autoriser M. le Président ou son représentant, M. le 1er Vice-Président, à signer le contrat de concession de service public relatif à la gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant d'une capacité de 30 places « Les Coccinelles » sis à Sainte-Anne d'Auray, et ses annexes, ainsi que toutes les pièces et actes y afférents, et à procéder à toutes formalités aux fins de son enregistrement et de sa notification. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2021DC106	Rapport Annuel d'Activités 2020 du Délégué (RAD) pour la gestion du Multi-accueil communautaire « Ty Héol »	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de prendre acte de la présentation du rapport relatif à la gestion par Crèche Attitude du Multi-accueil « Ty Héol » en 2020 ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2021DC107	Rapport Annuel d'Activités 2020 du Délégué (RAD) pour la gestion du Multi-accueil communautaire « Les Coccinelles »	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de prendre acte de la présentation du rapport relatif à la gestion par Crèche Attitude du Multi-accueil « Les Coccinelles » en 2020 ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>Sylvie OLLIVIER étant sortie.</i>
2021DC108	Rapport annuel d'Activités 2020 du Délégué (RAD) SEMOP Golf Saint-Laurent pour la gestion et	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de prendre acte du rapport annuel d'activité du délégué SEMOP Golf de Saint-Laurent pour l'année 2020 ; 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

	l'entretien du golf de Saint-Laurent	- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	
2021DC109	Prorogation d'une année supplémentaire du Programme Local de l'Habitat approuvé 2016-2021	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de proroger d'une année le Programme Local de l'Habitat approuvé 2016-2021, conformément à l'article L.302-4-2 du Code de la construction et de l'habitation, soit jusqu'au 25 mai 2023 ; - de notifier la présente délibération au Préfet de département ; - de notifier la présente délibération aux personnes morales associées à l'élaboration du Programme Local de l'Habitat 2022-2027 telles que définies par l'article L. 302-2 du Code de la construction et de l'habitation et par la délibération n°2019DC/184 du 12 décembre 2019 ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2021DC110	Avenant n°1 à la convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'un dispositif de portage foncier destiné à des opérations de logement social	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver l'avenant à la convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'un dispositif d'aide au portage foncier destiné à des opérations de logement social prévoyant sa prolongation jusqu'au 31 décembre 2022 ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2021DC111	Adoption de la nouvelle convention cadre pour l'instruction des autorisations d'urbanisme	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver la nouvelle convention cadre relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme annexée ; - de prévoir les dépenses et les recettes au budget principal pour la mise en œuvre de ces conventions individuelles ; - d'autoriser M. le Président à signer les conventions individuelles avec les communes, prises selon le cadre ainsi défini, et fonction du choix de formule d'instruction retenu par chaque commune, ainsi que tout document y afférent. 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2021DC112	Exercice du Droit de Prémption Urbain pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section YC n°269 située sur la Commune d'Erdeven	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de préempter et d'acquérir la parcelle cadastrée section YC n°269 d'une contenance de 6 267 m², appartenant aux Consorts NAVIEL et située sur le secteur de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation « Rue du Dolmen » sur la Commune d'Erdeven, aux prix et conditions indiqués dans la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue en mairie le 19 août 2021, jointe en annexe, sous le n°56054 21 00027, de Maître BLANCHARD, au prix de cinq cent trente-deux mille six cent quatre-vingt-quinze euros (532 695 €) ; 	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

		<p>- de passer outre l'avis du Service du Domaine, joint en annexe, estimant la valeur vénale de cette parcelle, compte tenu d'une part de l'évolution récente à la hausse du marché immobilier, et d'autre part, de la situation stratégique de la parcelle au sein de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation « Rue du Dolmen » ;</p> <p>- de désigner l'Etude de Maître BLANCHARD, notaire à Erdeven, pour la rédaction de l'acte authentique de vente, étant précisé que tous les frais seront à la charge de la Communauté de communes. La préemption étant faite aux conditions précisées dans la Déclaration d'Intention d'Aliéner, les dispositions des articles R. 213-12 et L. 213-14 du Code de l'urbanisme s'appliquent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'acte authentique constatant le transfert de propriété au profit de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique devra être dressé dans le délai de 3 mois à compter de la date de la décision de préemption, • Le montant de la transaction devra être réglé, au plus tard, 4 mois après la décision d'acquisition de ladite parcelle ; <p>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</p>	
2021DC113	Remises gracieuses appliquées sur les consommations 2020	<p>DECIDE :</p> <p>- d'accorder les remises gracieuses sur les factures d'eau telles qu'elles figurent sur les états annexés à la présente note selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur la part assainissement (hors abonnement et hors redevances) supérieure à la moyenne des 3 dernières années, lorsque la consommation en eau potable est supérieure à deux fois le volume moyen des trois dernières années et exceptionnellement lorsque la loi Warsmann ne peut s'appliquer du fait que la surconsommation n'excède pas le double de la consommation, la remise appliquée est la différence entre la facture au réel et la moyenne des trois dernières années ; • 25% sur la surconsommation hors redevances pour les abonnés non desservis par le réseau public d'assainissement collectif ; <p>- d'appliquer une décote de 40% sur le montant HT de la remise gracieuse si la surconsommation est liée à un manque de vigilance ;</p> <p>- de restituer les sommes trop perçues sur la part assainissement au-delà du délai légal d'une rétroactivité de 5 ans.</p>	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p> <p><i>Julien BASTIDE, Benoit LE ROL et Franck VALLEIN étant sortis.</i></p>

		<p>Ces états de remises gracieuses portant sur l'année 2021 s'élèvent à la somme totale de 10 535,02 €/HT au titre des surconsommations en eau potable et à 709,05 €/HT au titre des sommes perçues à tort au titre de la redevance assainissement.</p> <p>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</p>	
2021DC114	<p>Instauration de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations « GEMAPI »</p>	<p>DECIDE :</p> <p>- d'instaurer la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations - GEMAPI prévue à l'article L. 1530 bis du Code général des impôts ;</p> <p>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</p>	<p><i>Délibération adoptée à la majorité (1 Contre : François POMMOIS) Valérie DIARD-MARTIN, Yves NORMAND et Aurélie RIO étant sortis.</i></p>
2021DC115	<p>Adoption de la nouvelle convention type de déversement d'eaux usées autre que domestiques dans le réseau public d'assainissement</p>	<p>DECIDE :</p> <p>- d'adopter la nouvelle convention type de déversement au réseau public d'assainissement ;</p> <p>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</p>	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité Stéphanie DOYEN, Valérie DIARD-MARTIN, Nathalie GUEMY et Yves NORMAND étant sortis.</i></p>
2021DC116	<p>Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement 2020</p>	<p>DECIDE :</p> <p>- de prendre acte de la présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'Eau Potable et de l'Assainissement 2020 ;</p> <p>- d'autoriser M. le Président à transmettre le rapport aux services préfectoraux et aux Communes en même temps que la délibération correspondante ;</p> <p>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</p>	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>
2021DC117	<p>Présentation des Rapports annuels d'Activité des Délégués (RAD) sur les services publics de l'Eau Potable et de l'Assainissement 2020</p>	<p>DECIDE :</p> <p>- de prendre acte de la présentation des rapports d'activités des délégués 2020 ;</p> <p>- d'autoriser M. le Président à transmettre ces rapports aux services préfectoraux et aux Communes en même temps que la délibération correspondante ;</p> <p>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</p>	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité Hélène CODA POIREY étant sortie.</i></p>
2021DC118	<p>Rapport annuel 2020 du contrat de Délégation de Service Public de la station de carburants située sur la Cale de Kerisper à Saint-Philibert</p>	<p>DECIDE :</p> <p>- de prendre acte de la présentation du rapport annuel 2020 sur la Délégation de Service Public de la station de carburants située sur la cale de Kerisper à Saint-Philibert ;</p> <p>- d'autoriser M. le Président à transmettre le rapport aux services préfectoraux et aux communes en même temps que la délibération correspondante ;</p> <p>- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.</p>	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p>

2021DC119	Pôle d'Echanges Multimodal – Conventions de gestion	DECIDE : - d'autoriser M. le Président à signer les quatre conventions, ainsi que tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2021DC120	Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de la gestion des déchets ménagers et assimilés 2020	DECIDE : - de prendre acte de la présentation du rapport annuel 2020 sur le Prix et la Qualité du Service public de la gestion des déchets ménagers et assimilés ; - d'autoriser M. le Président à transmettre le rapport aux services préfectoraux et aux communes en même temps que la délibération correspondante ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2021DC121	Décision modificative n°1	DECIDE : - d'adopter la décision modificative n°1 dans les conditions suivantes : (voir ci-dessous) - de charger le Président et le comptable assignataire, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>Sylvie OLLIVIER et François POMMOIS étant sortis.</i>

Budget Principal

Section de Fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
65 - 6574/30 - Subventions	35 200,00 €	74 - 7472/30 - Participations Régions	17 700,00 €
65 - 6574/40 - Subventions	26 000,00 €	74 - 7472/40 - Participations Régions	12 900,00 €
67-673/413 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	45 000,00 €	73 - 73111/020 - Impôts directs locaux	-836 000,00 €
67-673/812 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	23 300,00 €	74 - 74833/020 - Compensation au titre de la Contribution Economique Territoriale	836 000,00 €
67-673/833 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 200,00 €		
67-673/020 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 900,00 €		
023/01-Virement à la section d'investissement	-107 000,00 €		
Total dépenses de fonctionnement	30 600,00 €	Total recettes de fonctionnement	30 600,00 €

Section d'Investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Opération 111 Zones d'activités - 2315/ 90 - Installations, matériel et outillage techniques	67 000,00 €	021/01-Virement à la section de fonctionnement	-107 000,00 €
Opération 112 Patrimoine - 2313/90-Constructions	-282 000,00 €	16-1641/01-Emprunts en euros	67 000,00 €
Opération 112 Patrimoine - 2184/90-Mobilier	- 50 000,00 €		
Opération 112 Patrimoine - 21318/90- Autres bâtiments publics	- 20 000,00 €		
Opération 112 Patrimoine - 2313/64-Constructions	-160 000,00 €		
16-1641/01-Emprunts en euros	405 000,00 €		
041-2315/01- Installations,matériel et outillage techniques	116 000,00 €	041-238/01-Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	116 000,00 €
041-2313/01-Constructions	3 500,00 €	041-2031/01-Frais d'études	3 300,00 €
041-202/01- Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	900,00 €	041-2033/01-Frais d'insertion	1 100,00 €
041-204411/01- Biens mobiliers, matériel et études	39 000,00 €	041-2188/01-Autres immobilisations corporelles	39 000,00 €
Total dépenses d'investissement	119 400,00 €	Total recettes d'investissement	119 400,00 €

Décision	Titre	Objet	Vote
2021DC122	Attribution d'un fonds de concours au profit de la Commune de Sainte-Anne d'Auray	DECIDE : - d'autoriser le versement d'un fonds de concours à hauteur de 150 000 € à la Commune de Sainte-Anne d'Auray pour le projet d'aménagement public des places Nicolazic et Bocéno ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>François POMMOIS étant sorti.</i>
2021DC123	Attribution d'un fonds de soutien à l'investissement des itinéraires cyclables pour la Commune de Pluneret	DECIDE : - d'autoriser le versement, sous la forme d'un fonds de concours, d'un fonds de soutien à l'investissement des itinéraires cyclables à hauteur de 99 421 € à la Commune de Pluneret ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>François POMMOIS étant sorti.</i>
2021DC124	Exonération de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	DECIDE : - de reconduire pour 2022 les trois régimes d'assujettissement à la redevance spéciale	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

	(TEOM) pour les locaux soumis à la redevance spéciale	existants pour les professionnels du territoire ; - d'exonérer de la TEOM des professionnels assujettis à la redevance spéciale, énumérés dans le tableau annexé à la délibération ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Bruno GOASMAT étant sorti.</i>
2021DC125	Convention relative aux conditions financières et patrimoniales de réduction des compétences du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal	DECIDE : - d'autoriser M. le Président à signer la convention relative aux conditions financières et patrimoniale de réduction des compétences du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal ; - de reprendre les éléments d'actif et de passif au budget principal de la Communauté de communes ; - d'autoriser M. le Président à passer toutes les écritures comptables utiles à l'exécution de la convention et à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i> <i>Lénaïck LE PORT-HELLEC étant sortie.</i>
2021DC126RECT	Modification du tableau des emplois	DECIDE : - d'adopter les propositions et de modifier au tableau des emplois les postes permanents à temps complet comme suit, à compter du 8 octobre 2021 comme suit :	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

Intitulé du poste modifié	Ancien grade	Nouveau cadre d'emplois
<i>Assistant(e) administratif(ve) polyvalent(e)</i>	Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint(s) administratifs territoriaux
<i>Responsable du service Etudes travaux</i>	Ingénieur territorial	Techniciens territoriaux
<i>Responsable du service Culture et patrimoine</i>	Attaché territorial (cadre d'emplois)	Attachés territoriaux de conservation du patrimoine
<i>Responsable carrières / paie</i>	Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteurs territoriaux

- d'adopter les propositions et de créer / pérenniser les cinq postes suivants à compter du 8 octobre 2021 :

Cadre d'emplois	Emploi	Nombre d'emplois créés
Filière administrative		
Rédacteurs territoriaux	<i>Instructeur(trice) en autorisations d'urbanisme</i>	1 emploi permanent à temps complet sur le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux
Adjoint(s) administratifs territoriaux	<i>Deux Gestionnaires administratifs(ves) (service Instruction du droit des sols et Maison du logement)</i>	2 emplois permanents (pérennisation) à temps complet sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
Rédacteurs et techniciens territoriaux	<i>Chargé(e) de mission « applicatifs d'instruction »</i>	1 emploi non permanent à temps complet sur les cadres d'emplois des rédacteurs et des techniciens territoriaux
Filière sportive		
Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	<i>Directeur adjoint du centre aquatique</i>	1 emploi permanent à temps complet sur le cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives

- de préciser qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, les fonctions sus mentionnées peuvent être exercées par des contractuels relevant des catégories hiérarchiques afférentes, dans les conditions fixées à l'article 3-3. Leur traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire de la fonction publique territoriale ;
- de modifier en conséquence l'annexe 1 de la délibération n°2016DC/173 du Conseil communautaire en date du 25 novembre 2016 ;
- d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel à temps non complet sur le fondement de l'article 3 II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et de préciser que ce contrat sera d'une durée initiale de 2 ans renouvelable expressément, dans la limite de 6 ans maximum ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Décision	Titre	Objet	Vote
2021DC127	Prolongation de la mission du poste de Chargé de projet « tourisme nautique »	<p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de renouveler le poste non permanent, à temps complet, de Chargé de projet « tourisme nautique », ouvert sur le grade d'attaché territorial. Cet emploi de catégorie A sera pourvu par un agent contractuel à raison de 39h00 heures hebdomadaires, sur la base de l'article 3 II. de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ; L'agent devra justifier d'une formation supérieure dans le domaine de la gestion de projet et du tourisme. Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. L'agent contractuel sera recruté pour une durée de 3 ans. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans, la durée totale des contrats de projets ne pouvant excéder 6 ans ; - d'inscrire les crédits correspondants au budget ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent. 	<p><i>Délibération adoptée à l'unanimité</i></p> <p><i>Claire MASSON étant sortie.</i></p>

Étaient présents : Annie AUDIC, Marine BARDOU (suppléante de François LE COTILLEC), Julien BASTIDE, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Hervé CAGNARD, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA POIREY, Olivier COJAN, Valérie DIARD-MARTIN, Alain DONY, Stéphanie DOYEN, Marie DUBOIS, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Nathalie GUEMY, Marie-Pierre HELOU, Guy HERCEND, Lionel HERVE, Diane HINGRAY, Christelle JAFFRE-DANET, Claude JARNO, Pascal LE JEAN, Marie-Françoise LE JOSSEC, Lénéaïck LE PORTHELLEC, Michel LE RAY, Philippe LE RAY, Benoit LE ROL, Jean-Luc LE TALLEC, Sophie LEMOULINIER, Chantal MAHIEUX, Claire MASSON, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, François POMMOIS, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, François SERMIER, Franck VALLEIN.

Absents ayant donné pouvoir : Sandrine CADORET à Odile ROSNARHO, Dominique DE WIT à Bruno GOASMAT, Amélie FUSIL-de ROBIANO à Chantal MAHIEUX, Pierrick KERGOSIEN à Claire MASSON, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF à Michel LE RAY, Pascal LE CALVE à Katia BONNEC, Ronan LE DELEZIR à Annie AUDIC, Philippe LE FUR à Jean-Luc CHIFFOLEAU, Fabien LE PALLEC à Diane HINGRAY, Patrick LE ROUX à Sophie LEMOULINIER, Olivier LEPICK à Pascal LE JEAN.

Absents excusés : Gildas GOUARIN, Jean-Michel LASSALLE, Katia SCULO, Bertrand VERGNE.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Membres en exercice : 57

Présents : 42

Votants : 53

Décision	Titre	Objet	Vote
2021DC128	Mise en place du télétravail	DECIDE : - d'adopter l'ensemble des dispositions prévues par la Charte du télétravail jointe en annexe ; - d'approuver que le télétravail sera déployé selon ces dispositions sur une première phase transitoire du 1er octobre 2021 au 31 décembre 2021 permettant le recueil, l'analyse et l'instruction administrative des demandes pour une mise en œuvre opérationnelle effective au 1er janvier 2022 ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2021DC129	Désignation d'un représentant communautaire au sein de la Mission Locale du Pays d'Auray	DECIDE : - de désigner Madame Chantal MAHIEUX, Conseillère communautaire, afin de siéger au sein de l'Assemblée générale de la Mission Locale du Pays d'Auray, en tant que représentante de la Commune de Brec'h ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>
2021DC130	Modification de la composition des commissions thématiques permanentes	DECIDE : - d'intégrer Mme Sophie MOULINIER à la commission Aménagement ; - d'intégrer M. Lionel HERVE à la commission Environnement ; - d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	<i>Délibération adoptée à l'unanimité</i>

Etaients présents : Annie AUDIC, Marine BARDOU (suppléante de François LE COTILLEC), Julien BASTIDE, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Hervé CAGNARD, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Olivier COJAN, Alain DONY, Stéphanie DOYEN, Marie DUBOIS, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Nathalie GUEMY, Marie-Pierre HELOU, Guy HERCEND, Lionel HERVE, Diane HINGRAY, Christelle JAFFRE-DANET, Claude JARNO, Pascal LE JEAN, Marie-Françoise LE JOSSEC, Michel LE RAY, Philippe LE RAY, Benoit LE ROL, Jean-Luc LE TALLEC, Sophie LEMOULINIER, Chantal MAHIEUX, Claire MASSON, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, François POMMOIS, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, François SERMIER.

Absents ayant donné pouvoir : Sandrine CADORET à Odile ROSNARHO, Dominique DE WIT à Bruno GOASMAT, Amélie FUSIL-de ROBIANO à Chantal MAHIEUX, Pierrick KERGOSIEN à Claire MASSON, Chantal LE BIHAN-LE PLOUFF à Michel LE RAY, Pascal LE CALVE à Katia BONNEC, Ronan LE DELEZIR à Annie AUDIC, Philippe LE FUR à Jean-Luc CHIFFOLEAU, Fabien LE PALLEC à Diane HINGRAY, Patrick LE ROUX à Sophie LEMOULINIER, Olivier LEPICK à Pascal LE JEAN.

Absents excusés : Hélène CODA POIREY, Valérie DIARD-MARTIN, Gildas GOUARIN, Jean-Michel LASSALLE, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Katia SCULO, Franck VALLEIN, Bertrand VERGNE.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Membres en exercice : 57	Présents : 38	Votants : 49
--------------------------	---------------	--------------

Décision	Titre	Objet	Vote
2021DC131	Motion pour le maintien d'un service public « la poste » de qualité et de proximité sur l'ensemble des communes du	DECIDE : - de se prononcer pour le maintien d'un service public postal de qualité sur l'ensemble du territoire d'Auray Quiberon Terre Atlantique ;	<i>Délibération adoptée, à l'unanimité (1 Abstention : François POMMOIS)</i>

	territoire d'Auray Quiberon Terre Atlantique	<ul style="list-style-type: none">- de refuser toute nouvelle fermeture ou transformation ou réduction d'horaires de bureaux de poste de la gare d'Auray et sur l'ensemble des communes du territoire ;- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.	
--	---	--	--